

Diriger en leader

Mardi 18 juin 2019

Objectifs

- Partager des bonnes pratiques de management entre dirigeants
- Découvrir ou approfondir ses connaissances sur les évolutions managériales en cours
- Identifier des axes de travail directement utiles pour le pilotage de l'entreprise

Programme

Sous forme d'ateliers de travail :

1. Décrypter les évolutions générationnelles et les moyens de s'y adapter
2. Développer sa marque employeur : actions de communication en externe et actions de management en interne
3. Engager son entreprise et ses salariés dans le cycle vertueux motivation / performance

Méthodes pédagogiques & documents remis

Exposés théoriques et exercices pratiques, mises en situation et partages d'expérience.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

Intervenante

Anne Lang

Latitude client

Consultante en management et communication

Public ciblé

Responsable et/ou directeur de coopérative et de services

Pré requis

Aucun

Date et Lieu

Mardi 18 juin 2019

Salon de Provence

Tarif

Tarif adhérent :

400€ HT / jour / Stagiaire

soit 480€ TTC / jour / stagiaire

Tarif non adhérent :

500€ HT / jour / Stagiaire

soit 600€ TTC / jour / stagiaire

Plan de formation des entreprises

Bulletin d'inscription

À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant **le 6 juin 2019**

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Diriger en leader : 18 juin 2019

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

- A votre entreprise
- A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à...../...../2019 Le/...../2019

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.